

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 2 décembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Stéphanie Gendron, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 6.1 Avis de motion - Règlement 426-2025 fixant les taux de taxation pour l'année 2026
 - 6.2 Avis de motion - Règlement 427-2025 abrogeant le règlement 421-2024 sur la tarification pour les biens et services municipaux
7. Ressources humaines
 - 7.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville
8. PRIMEAU 2038025 - Signature de la convention d'aide financière
9. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026
10. Entente avec les organismes_Utilisation des locaux municipaux pour l'année 2026
11. Carrières et sablières_Rapport 2025
12. Octroi de contrat_Entente de services juridiques 2026
13. Régionalisation de l'Aréna_Quotes-parts 2025
14. Horaire des fêtes 2025
15. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
 - 18.1 Bilan 2025_Vidange des installations septiques
 - 18.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc par la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

150-12-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

151-12-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Stéphanie Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 4 novembre 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 46 573.48 \$, incluant les revenus de perception.

152-12-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Novembre 2025

- FOURNISSEURS: 40 274.30 \$
- SALAIRES: 19 100.31 \$

ADOPTÉE

6. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

6.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 426-2025 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 426-2025 fixant le taux de taxation pour l'année 2026. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 427-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 421-2024 SUR LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Je, Dany Boucher, conseiller #2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 427-2025 abrogeant le règlement 421-2024 sur la tarification pour les biens et services municipaux. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

7. RESSOURCES HUMAINES

153-12-25 7.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale en vigueur doit être minimalement majorée une fois par année à la séance de décembre afin d'être en vigueur au début d'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE les augmentations salariales offertes suivent, depuis plusieurs années, l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur afin de répondre à la réalité du marché du travail, mais aussi afin d'agir à titre d'employeur proactif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les modifications apportées au *Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville*.

ADOPTÉE

154-12-25 8. PRIMEAU 2038025 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la convention d'aide financière relative à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2 du programme *Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023* , le 7 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'une résolution autorisant le maire de la municipalité de Parisville à signer et retourner la convention d'aide financière doit être transmise au ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la signature de la convention d'aide financière PRIMEAU 2038025 par le Maire, monsieur René Guimond, et de retourner l'exemplaire de ce protocole dûment signé dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

155-12-25 9. DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2026 qui se tiendront les mardis à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu et débuteront dès 19h30 aux dates suivantes :

- 13 janvier
- 3 février
- 10 mars
- 7 avril
- 5 mai

- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1^{er} décembre
- 8 décembre (budget)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

156-12-25

10. ENTENTE AVEC LES ORGANISMES_UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend entente chaque année avec les organismes de Parisville pour l'utilisation des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes précisent les conditions de location des salles et locaux divers ainsi que les conditions concernant les assurances, entretien, responsabilités, compensations et frais relatifs à ces usages;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes sont reconduites pour l'année 2026 sans indexations;

CONSIDÉRANT QUE chacun des organismes a sa propre entente avec la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De communiquer avec les représentants des différents organismes afin de valider l'entente actuelle avec eux pour l'utilisation des locaux municipaux pour l'année 2026 et de renouveler celle-ci s'il y a lieu.

ADOPTÉE

157-12-25

11. CARRIÈRES ET SABLIERES_RAPPORT 2025

CONSIDÉRANT QUE le solde de départ du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en date du 1er janvier 2024 était de 0\$;

CONSIDÉRANT la somme reçue de 16 328.73\$ pour la période de juillet au 24 novembre 2025 via la déclaration de l'exploitant de la carrière et sablière établit à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'aucune redevance n'est payable pour cette période à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, puisqu'aucun transport n'a été effectué en leur direction;

CONSIDÉRANT QUE les revenus pour la période de juillet au 24 novembre 2025 à recevoir seront affectés aux dépenses de l'année en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'attribuer la totalité des fonds réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux financements des travaux d'épandage d'asphalte concassé et de réparation des ponceaux des rangs et routes de

ADOPTÉE

ADOPTÉE

ADOPTÉE

2198

AVIS À LA POPULATION

Pour la période des fêtes 2025, le bureau municipal sera fermé du 23 décembre au 1^{er} janvier inclusivement.

De retour le 6 janvier selon l'horaire habituel.

ADOPTÉE

161-12-25

15. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

18.1. BILAN 2025_VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le bilan 2025 de la vidange des boues de fosses septiques réalisée sur le territoire de la municipalité de Parisville, sous la responsabilité de la MRC de Lotbinière, est déposé.

162-12-25

18.2. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'une demande de branchement au réseau d'aqueduc a été adressée à la municipalité de Parisville par la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE que cette demande de branchement concerne la Ferme Imaro 2020 inc. située sur le lot 6 084 029 du rang Saint-Charles Ouest à Deschaillons-sur-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce rang est alimenté par le réseau d'aqueduc de la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QU'une entente est en vigueur entre les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent relativement à la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à cette entente ont été discutées entre les deux municipalités en présence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités procèderont à la signature de cette entente modifiée incessamment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la demande de branchement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour la Ferme Imaro 2020 inc. située sur le lot 6 084 029 du rang Saint-Charles Ouest à Deschaillons-sur-St-Laurent.

La consommation d'eau sera soumise à une tarification basée sur la consommation réelle conformément au règlement de taxation en vigueur à Parisville, soit 1.43\$/m³ pour les années 2025 et 2026. Ce montant sera ajusté en concordance avec ce même règlement pour les années subséquentes.

L'entente modifiée devra être signée par les deux municipalités au plus tard le 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

163-12-25

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 12 et qu'une séance extraordinaire du budget soit tenue le 9 décembre 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier